



## Décisions du Conseil communal du mardi 03 juillet 2012

Le Conseil observe une minute de silence en mémoire de Monsieur Guillaume Peeters, ancien conseiller communal et de CPAS, décédé le 30 juin 2012. Monsieur le Bourgmestre, Monsieur Roberti de Winghe, Monsieur Pirot, Madame Martin et Madame de Coster-Bauchau lui rendent tour à tour hommage.

**00. Procès-verbal dernière séance (p.m 05.06.2012)**

Le Conseil communal approuve le procès-verbal de sa séance du 5 juin 2012 tel qu'il est proposé.

**01. Administration générale : Contentieux – Annulation d'un permis d'urbanisme – Dommages et intérêts – Transaction.**

Le Conseil communal approuve la transaction.

**02. Affaires culturelles : La Pensée Libre de la Néthen ASBL – Comptes 2011 – Prise d'acte.**

Le Conseil communal prend acte des comptes 2011 de l'asbl «Maison de la Laïcité Condorcet - Pensée Libre de la Néthen», tels qu'approuvés par son assemblée générale du 25 mars 2012.

**03. CPAS : Budget 2012 – Modification budgétaire n° 2 - Approbation.**

Le Conseil communal approuve la délibération du Conseil du Centre Public d'Action Sociale dont il est question ci-dessous :

Service ordinaire :

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
Budget initial	4.990.848,98 €	4.990.848,98 €	0,00 €
Augmentation crédit	65.219,72 €	97.828,29 €	-32.608,57 €
Diminution crédit	-696,20 €	- 33.304,77 €	32.608,57 €
<b><u>TOTAL :</u></b>	<b>5.055.372,50 €</b>	<b>5.055.372,50 €</b>	<b>0,00 €</b>

Service extraordinaire :

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
Budget après MB n° 1	1.038.500,00 €	1.038.500,00 €	0,00 €
Augmentation crédit	28.446,52 €	211.300,00 €	-182.853,48 €
Diminution crédit	-17.146,52 €	-200.000,00 €	182.853,48 €
<b><u>TOTAL :</u></b>	<b>1.049.800,00 €</b>	<b>1.049.800,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

**04. Cultes : Fabrique d'Eglise Sts Pierre et Paul à Archennes - Compte 2011.**

Le Conseil communal émet un avis favorable quant à l'approbation du compte 2011 de la Fabrique d'Eglise Sts Pierre et Paul à Archennes, lequel se clôture comme suit grâce à une intervention communale de 15.125,22 € inscrite sous l'article 17 des recettes ordinaires,

Recettes :	15.938,95 €
Dépenses :	<u>13.709,99 €</u>
Excédent :	2.228,96 €

**05. Cultes : Fabrique d'Eglise Saints Pierre et Joseph à Doiceau - Compte 2011.**

Le Conseil communal émet un avis favorable quant à l'approbation du compte 2011 de la Fabrique d'Eglise Saints Pierre et Joseph à Doiceau, lequel se clôture comme suit grâce à une intervention communale de 230,64 € € inscrite sous l'article 17 des recettes ordinaires.

Recettes :	19.103,21 €
Dépenses :	<u>11.453,77 €</u>
Excédent :	7.649,44 €

**06. Cultes : Fabrique d'Eglise St Paul à Gastuche- compte 2011.**

Le Conseil communal émet un avis favorable quant à l'approbation du compte 2011 de la Fabrique d'Eglise St Paul à Gastuche, lequel se clôture comme suit grâce à une intervention communale de 421,38 € inscrite sous l'article 17 des recettes ordinaires.

Recettes :	1.416,08 €
Dépenses :	<u>1.035,42 €</u>
Excédent :	380,66 €

**07. Cultes : Fabrique d'Eglise St Georges à Grez-Doiceau- Compte 2011.**

Le Conseil communal émet un avis favorable quant à l'approbation du compte 2011 de la Fabrique d'Eglise St Georges à Grez-Doiceau, lequel se clôture comme suit grâce à une intervention communale de 16.379,20 € inscrite sous l'article 17 des recettes ordinaires et de 22.062,13 € inscrite sous l'article 25 des recettes extraordinaires ;

Recettes :	50.125,59 €
Dépenses :	<u>45.896,70 €</u>
Excédent :	4.228,89 €

**08. Cultes : Fabrique d'Eglise de Doiceau–Gastuche – Elections 2012 – Prise d'acte.**

**09. Patrimoine : Vente de bois de gré à gré – Bois coupé entreposé au dépôt – Principe.**

Le Conseil communal approuve le principe de vendre de gré à gré le bois entreposé au dépôt.

**10. Patrimoine : Véhicules communaux – Désaffectation – Mise en vente – Principe.**

Le Conseil communal met en vente, de gré à gré les camionnettes de marque Renault Express Renault Traffic et Skoda dans l'état où elles se trouvent, d'ordonner leur désaffectation et d'imposer à l'acheteur de faire disparaître les signes distinctifs de l'Administration

**11. Patrimoine : Infrastructures sportives du Stampia – Convention de mise à disposition entre la commune et l'asbl Ecole de football de Grez-Doiceau.**

Le Conseil communal approuver la convention de mise à disposition des infrastructures de football du Stampia telle que présentée lors du Conseil.

**12. Sports : Tonte des terrains de football communaux durant l'année 2012 - Subvention aux clubs de football.**

Le Conseil communal octroie une subvention aux clubs de football de la commune pour l'exercice 2012 sous la forme suivante :

- Union Sportive Archennoise asbl : tonte du terrain pour un montant estimé à 6.240 euros
- RFC Grez-Doiceau asbl : tonte des terrains pour un montant estimé à 6.400 euros.
- Ecole de football de Grez-Doiceau asbl : tonte des terrains pour un montant estimé à 3.360 euros

**13. Travaux publics : Plan triennal 2010-2012 – (TRI10-12/03) Travaux d'égouttage exclusif de l'avenue des Sapins à Biez – Convention de cession de marché relative à l'étude et à la direction des travaux – Approbation.**

Le Conseil communal approuve les termes de la convention de cession de marché relative à l'étude et à la direction des travaux.

**14. Travaux publics : (TP2009/077) Travaux de modification de l'évacuation des eaux de ruissellement provenant de la rue de Fontenelle (servitude d'égouttage communale) - Emprises en pleine propriété et en sous-sol à régulariser – Modification de la superficie d'emprise en sous-sol et du montant à indemniser – Acte de cession amiable pour cause d'utilité publique : approbation.**

Le Conseil communal modifie sa délibération du 25 août 2009 et approuve le montant global de la cession amiable pour cause d'utilité publique à régulariser.

**15. Travaux publics : (TP2011/094) Marché de travaux : Travaux d'aménagement du nouveau parking communal et de l'accès à la Maison communale – Modification de sa délibération du 06 mars 2012 – Approbation d'une nouvelle estimation de dépense.**

Le Conseil communal approuve la nouvelle estimation de ce marché de travaux au montant global de 300.000 € TVA de 21% comprise.

**16. Travaux publics : Acquisition d'un module de jeux pour l'école maternelle de Pécrot – Principe – Descriptif, inventaire estimatif : approbation - Mode de passation du marché - Conditions du marché: (TP2012/075).**

Le Conseil communal approuve le principe d'acquérir un module de jeux pour l'école maternelle de Pécrot.

**17. Travaux publics : Marché public de fournitures : Acquisition d'un petit camion benne basculante – Principe – Cahier spécial des charges et estimation budgétaire : approbation - Mode de passation du marché (TP2012/082)**

Le Conseil communal approuve le principe d'acquérir d'un petit camion benne basculante pour les services techniques communaux.

**18. Travaux publics : (TP2012/079) Marché public de fournitures : acquisition de 15 chaises de bureau réglables – Principe, descriptif technique et estimation : approbation – Choix du mode de passation et fixation des conditions du marché.**

Le Conseil communal approuve l'acquisition de 15 chaises de bureau réglables.

**19. Travaux publics : (TP2012/061) Marché public de fournitures : Acquisition de fournitures pour la rénovation des sanitaires « garçons » de l'école de Grez Centre – Principe, descriptif technique et estimation : approbation – Choix du mode de passation et fixation des conditions du marché.**

Le Conseil communal approuve le principe d'acquérir des fournitures pour la rénovation des sanitaires « garçons » de l'école de Grez-Centre.

**20. Travaux publics : (TP2012/036) Marché public de travaux : Abattage des cyprès communaux au cimetière d'Archennes situé ruelle des Foins – Modification de sa délibération du 28 février 2012 - Nouvelle estimation de la dépense.**

Le Conseil communal approuve la nouvelle estimation globale de ce marché de travaux à maximum 20.000 € TVA de 21% comprise.

**21. Travaux publics : PCA du Centry – Cession gratuite à la Commune d'une emprise en pleine propriété et de travaux destinés à utilité publique – Acte de cession et plans : approbation.**

Le Conseil communal approuve le projet d'acte de cession amiable pour cause d'utilité publique dressé dans le cadre de la cession gratuite à la commune, d'une bande de terrain de 14 m<sup>2</sup> à incorporer au domaine public ainsi que des travaux d'aménagement et de sécurisation de la traversée du rond-point précité, à réaliser aux frais du cédant.

**22. Travaux publics : (TP2012/086) Marché public de travaux : Travaux de transformation de l'ancien pavillon de police – Principe, descriptif technique et estimation : approbation – Choix du mode de passation et fixation des conditions du marché.**

Le Conseil communal approuve le principe de procéder aux travaux de transformation de l'ancien pavillon de police.

**23. Travaux publics : (TP2012/087) Marché public de services : Reconfiguration de l'alarme intrusion de l'ancien pavillon de police – Principe, descriptif technique et estimation : approbation – Choix du mode de passation et fixation des conditions du marché.**

Le Conseil communal approuve le principe de reconfiguration de l'alarme intrusion de l'ancien pavillon de police.

**24. Travaux publics : (TP052) Travaux d'aménagement et d'extension de la Maison communale – Avenant n°4 : travaux complémentaires – Approbation.**

Le Conseil communal approuve l'avenant n° 4 relatif aux travaux complémentaires à exécuter dans le cadre des aménagements et extension de la Maison communale, au montant global de 32.327,65 € TVAC, portant d'une part le montant global des travaux à 693.989,23 € TVAC et, d'autre part, le délai d'exécution à 197 jours ouvrables.

**25. Travaux publics : (TP2012/089) Marché public de services : Contrôle de l'installation basse-tension de l'ancien pavillon de police – Principe, descriptif technique et estimation : approbation – Choix du mode de passation et fixation des conditions du marché.**

Le Conseil communal approuve le principe de procéder au contrôle de l'installation basse-tension de l'ancien pavillon de police et d'approuver le montant global estimatif de la dépense à 484 € TVAC.